

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt cinq, le 06 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric, HUARD Elvis**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **LOUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GEORGET Céline**,
Secrétaire : Christine CHRETIEN

OBJET : Compte de Gestion 2024 (délibération n° 006-2025)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après délibération,

déclare que les comptes de gestion (commune et lotissement La Promenade) dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 07 mars 2025

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 053-215301177-20250306-006_2025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt cinq, le 06 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GIGAN Jean-Marie, Maire.

Etaient présents : MM. GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric, HUARD Elvis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GEORGET Céline,

Secrétaire : Christine CHRETIEN

OBJET : Compte Administratif 2024 (délibération n° 007-2025)

Le Conseil Municipal, après présentation par l'adjoint, des comptes administratifs de 2024, dressés par M. le Maire pour la comptabilité principale ainsi que de la comptabilité annexe (Lotissement « La Promenade ») approuve à la majorité les comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

| | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Section Fonctionnement | <i>Recettes</i> | 437 672,96 € |
| Section Fonctionnement | <i>Dépenses</i> | 353 168,29 € |
| Section Investissement | <i>Recettes</i> | 398 835,68 € |
| Section Investissement | <i>Dépenses</i> | 278 253,81 € |
| Excédent investissement reporté 2023 | | 79 459,10 € |
| ⇒ | Excédent global de clôture | <u>284 545,64 €</u> |

COMPTE LOTISSEMENT « La Promenade »

| | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Section Fonctionnement | <i>Recettes</i> | 48 076,50 € |
| Section Fonctionnement | <i>Dépenses</i> | 57 909,46 € |
| Section Investissement | <i>Recettes</i> | 45 476,50 € |
| Section Investissement | <i>Dépenses</i> | 48 076,50 € |
| Résultat fonctionnement reporté 2023 | | 32 569,72 € |
| Résultat investissement reporté 2023 | | 3 993,72 € |
| ⇒ | Excédent global de clôture | <u>24 130,33 €</u> |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 07 mars 2025

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 11/03/2025 |
| Reçu en préfecture le 11/03/2025 |
| Publié le |
| ID : 053-215301177-20250306-007_2025_1-DE |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt cinq, le 06 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GIGAN Jean-Marie, Maire.

Étaient présents : MM. GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric, HUARD Elvis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GEORGET Céline,

Secrétaire : Christine CHRETIEN

OBJET : Affectation de résultat 2024 (délibération n° 008-2025)

Le compte administratif de la commune fait ressortir

- ◆ Des restes à réaliser en recettes : 25 040,00 €
- ◆ Des restes à réaliser en dépenses : 29 409,60 €
- ◆ Un résultat de la section de fonctionnement : 84 504,67 €
- ◆ Un résultat cumulé de la section d'investissement : 200 040,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats du compte administratif 2024 comme suit :

- ◆ Au compte 001 : 200 040,97 €
- ◆ Au compte 1068 : 84 504,67 €
- ◆ Au compte 002 : 0.00 €

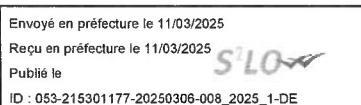
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 07 mars 2025

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt cinq, le 06 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. GODIER Gilles, Adjoints, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric, HUARD Elvis**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **LOUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GEORGET Céline**,

Secrétaire : Christine CHRETIEN

OBJET : Vote des Subventions pour 2025 (délibération n° 009-2025)

Le Conseil Municipal, après délibération, vote pour 2025 les subventions suivantes :

| | |
|---|-----------------|
| ♦ Solidarité Paysanne | 100 € |
| ♦ Groupement associations (50 % de l'investissement réalisé) (Espérance Houssayenne, Boules Bretonnes, Club de l'Amitié, Houssay la Fête, APE HOUSSAY) | 600 € |
| ♦ HOUSSAY La Fête | 1 000 € |
| ♦ Coopérative Scolaire de HOUSSAY Voyage Scolaire | 4 000 € |
| ♦ Coopérative Scolaire de HOUSSAY projet NEFLE | 5 440 € |
| ♦ Coopérative Scolaire de HOUSSAY projet artistique | 500 € |
| ♦ Grt Communal Déf. Contre Ennemi Culture | 120 € |
| ♦ Sapeur Pompiers VILLIERS CHARLEMAGNE | 150 € |
| ♦ Restaurant du Cœur de CHATEAU GONTIER | 60 € |
| ♦ Asso. Donneur de Sang Quelaines | 60 € |
| ♦ Secours Catholique Quelaines | 60 € |
| ♦ Prévention Routière | 60 € |
| ♦ Sté Protectrice des Animaux | 254 € |
| ♦ Téléthon | 200 € |
| ♦ Véloce Club | 200 € |
| ♦ Fondation du patrimoine | 75 € |
| | 75 € |
| ♦ TOTAL | 12 879 € |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 07 mars 2025

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 053-215301177-20250306-009_2025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt cinq, le 06 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric, HUARD Elvis**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **LOUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GEORGET Céline,**

Secrétaire : Christine CHRETIEN

OBJET : Soutien au Centre Hospitalier du Sud-Mayenne et du Haut-Anjou
(délibération n° 010-2025)

Implantée depuis 1206 à Château-Gontier, l'offre hospitalière est au cœur de l'histoire de notre territoire. Depuis plus de 30 ans, tous les acteurs de la communauté hospitalière s'emploient à garantir une offre de soins à chaque habitant du Sud-Mayenne et du Haut Anjou. Médecins de ville et hospitaliers, personnels soignants, élus locaux, acteurs économiques, nous sommes collectivement attachés et mobilisés pour améliorer et moderniser cet établissement essentiel à notre vitalité et à notre attractivité.

Innovants, nous avons toujours su nous adapter pour garantir aux habitants du Haut-Anjou une réponse médicale de qualité. De la fusion des hôpitaux de Segré et de Château-Gontier en 1993, en passant par le rachat de la Clinique de l'Espérance en 1997 et jusqu'à l'ouverture du centre dentaire en 2024, nous n'avons pas attendu les recommandations de l'ARS. Nous avons œuvré pour améliorer l'accès aux soins et apporter des réponses de proximité aux attentes des patients en matière de santé et de sécurité.

Ensemble, nous agissons pour bâtir un maillage médical qui s'appuie sur le Centre Hospitalier du Haut-Anjou et l'ensemble des acteurs de la médecine de ville pour tous les habitants de notre territoire. Cette force collective, conjuguée à l'agilité des équipes de soins, ainsi qu'à la volonté permanente d'innovation et de coopération entre les institutions, nous a permis de surmonter toutes les difficultés. Lors de la pandémie du COVID, sous l'impulsion du directeur du Centre hospitalier du Haut Anjou, Éric-Alban Giroux, nous avons pu coordonner et ouvrir le 1er centre mayennais de vaccination sans beaucoup d'encouragement des services de l'ARS.

Depuis plusieurs mois, les services des urgences de la Mayenne sont en très grande difficulté. Ceux de Laval sont régulièrement fermés et les services de la Ville de Mayenne sont peu à peu démantelés. Durant toute cette période, notre hôpital du Haut Anjou a résisté grâce à ses équipes et à sa direction. Alors même que le département aurait pu ne plus avoir d'urgences, les soignants de Château-Gontier ont œuvré 7 jours sur 7, 24h sur 24 pour garantir un accès aux soins d'urgence.

La décision du directeur de l'ARS de sanctionner notre hôpital et sa direction est incompréhensible et injuste. Cette sentence technocratique vient mettre durablement en péril les services de soins du Sud Mayenne et du Haut-Anjou. Les logiques de coopération, administrativement imposées dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire du département de la Mayenne, exigent d'abord respect et écoute active.

Dès l'origine, nous avons prévenu que les nombreuses fragilités du Centre Hospitalier de Laval pouvaient constituer un risque majeur pour les deux centres de proximité de Mayenne et de Château-Gontier. On ne peut pas parler d'Hôpital Support du Groupement Hospitalier Mayennais avec autant de lacunes.

Le mépris posé par l'ARS au Sud Mayenne, au Haut-Anjou, comme au Nord Mayenne, est inacceptable. Nous sommes convaincus que le dialogue est de nature à construire de nouvelles solutions pour préserver notre maillage hospitalier, des offres d'urgences partout et pour tous. Nous ne pouvons laisser cette situation perdurer. Face à l'obstination des autorités sanitaires, nous devons toutes et tous nous mobiliser pour sortir de cette crise, être au côté de nos soignants et porter une coopération réinventée et respectueuse de notre territoire. Face à une décision arbitraire, incompréhensible et injuste, il est urgent de rétablir un climat de confiance.

Au regard de ces éléments, **Monsieur le Maire propose** aux membres du Conseil municipal :

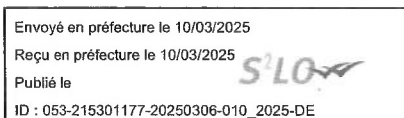
- D'apporter le soutien de la commune de HOUSSAY aux soignants et au directeur du Centre Hospitalier du Haut-Anjou ;
- De demander aux services déconcentrés de l'État, et notamment à ceux de l'Agence Régionale de Santé, de revenir sur leur décision de non-reconduction d'Éric-Alban Giroux comme directeur du Centre Hospitalier du Haut-Anjou ;
- De demander aux services déconcentrés de l'État de prendre en considération les avis des acteurs locaux de la santé, les médecins, les soignants, les acteurs économiques et les élus locaux.

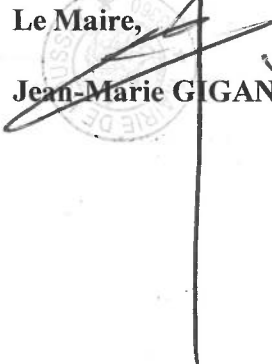
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 07 mars 2025



Le Maire,

Jean-Marie GIGAN

